

Novavax Novaxovid^{MC} pour la souche XBB.1.5

Information sur le vaccin contre la COVID-19
à l'intention des adultes

Santé publique – Fiche d'information

Décembre 2023

Manitoba 

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada.¹ Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Les recommandations relatives au vaccin contre la COVID-19 sont différentes pour les personnes qui sont modérément à gravement immunodéprimées. Si vous êtes une personne modérément à gravement immunodéprimée en raison d'une maladie (p. ex., greffe d'organe, leucémie, lymphome) ou d'un traitement (p. ex., chimiothérapie, stéroïdes à forte dose), ou encore atteinte d'une maladie auto-immune (p. ex., polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques), reportez-vous à la fiche d'information intitulée Vaccin contre la COVID-19 : Information pour les personnes qui ont une maladie auto-immune ou qui sont immunodéprimées, se trouvant au www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie contagieuse causée par le virus SARS-CoV-2, qui fait partie de la famille des coronavirus. Le virus responsable de la COVID-19 peut se propager d'une personne à une autre par les aérosols et les gouttelettes respiratoires provenant d'une personne infectée. Nous créons des aérosols et des gouttelettes respiratoires pendant nos activités de la vie courante, comme en parlant, en toussant, en respirant, en éternuant ou en chantant. La COVID-19 peut aussi se propager si nous touchons un objet sur lequel repose le virus, et que nous portons nos mains non lavées à notre bouche, à notre nez ou à nos yeux. La plupart des personnes infectées par le virus développeront des symptômes allant de faibles à modérés d'une maladie respiratoire, mais le virus peut toucher différentes personnes de différentes façons. Certaines seront gravement malades et nécessiteront une consultation médicale.

Des données à jour sur la COVID-19 au Manitoba sont publiées à l'adresse manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/covid-19/index.fr.html.

Pourquoi devrais-je recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Les vaccins jouent un rôle important pour minimiser les répercussions de la COVID-19 dans la population, y compris en abaissant considérablement le risque d'hospitalisation, et les données en évolution indiquent que l'administration de deux doses du vaccin contre la COVID-19 demeure efficace pour prévenir la maladie grave et l'hospitalisation pour la plupart des gens. Ils constituent la meilleure défense contre le virus, et les personnes sont encouragées à se faire vacciner dès qu'elles sont admissibles, et à recevoir le nombre de doses recommandées pour obtenir la meilleure protection.

Plusieurs vaccins contre la COVID-19 sont approuvés et offerts au Canada.

Les vaccins à ARNm contre la COVID-19 (Pfizer/Comirnaty^{MC} et Moderna/Spikevax^{MC}) sont les vaccins contre la COVID-19 recommandés de préférence. L'information sur les vaccins à ARNm se trouve au : manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Le vaccin Novavax/Nuvaxovid^{MC} est un type de vaccin contre la COVID-19 différent qui utilise une technologie de fabrication bien établie qui a été utilisée pour fabriquer d'autres vaccins (p. ex., le vaccin contre l'hépatite B). Le Novavax/Nuvaxovid^{MC} est un vaccin à sous-unité protéique approuvé et offert au Canada.

¹ Agence de la santé publique du Canada.

Devrais-je recevoir une dose de la formule de vaccin contre la COVID-19 actualisée pour la souche XBB.1.5 si j'ai déjà reçu plus d'une dose de vaccin contre cette infection?

Selon les données, la protection conférée par les doses de vaccin contre la COVID-19 s'atténue avec le temps. Une dose de la formule actualisée pour la souche XBB.1.5 permettra de rétablir cette protection.

Le vaccin Novavax/Nuvaxovid^{MC} pour la souche XBB.1.5 peut être offert aux personnes de 12 ans et plus qui ne peuvent ou ne veulent pas recevoir un vaccin à ARNm contre la COVID-19 :

* en dose unique pour les personnes ayant déjà reçu une ou plusieurs doses de vaccin contre la COVID-19, avec un intervalle recommandé entre les doses de six mois depuis l'administration d'une dose précédente du vaccin contre la COVID-19 ou depuis la dernière infection confirmée à la COVID-19 (l'intervalle le plus long étant retenu). Toutefois, il est possible de recevoir une dose de la formule pour la souche XBB.1.5 s'il s'est écoulé au moins trois mois depuis l'administration d'une dose précédente du vaccin ou depuis la dernière infection confirmée. Plus l'intervalle est long entre les doses, plus la réponse immunitaire est forte;

* en tant que série de deux doses pour les personnes qui n'ont jamais reçu de vaccin contre la COVID-19. La deuxième dose doit être administrée trois semaines après la première. *En cas d'infection récente à la COVID-19, il est recommandé de retarder de quatre semaines l'administration de la prochaine dose.*

Si vous avez déjà été infecté par la COVID-19 et que vous avez reçu un traitement aux anticorps monoclonaux (p. ex., Sotrovimab, Casirivimab ou Imdevimab), vous devriez consulter votre fournisseur de soins de santé au sujet du moment idéal pour recevoir une dose de vaccin contre la COVID-19."

Vous pouvez vous faire administrer le vaccin contre la COVID-19 en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés).

Qui NE DEVRAIT PAS recevoir le vaccin Novavax/Nuvaxovid^{MC}?

Les enfants de 11 ans et moins ne doivent pas recevoir le vaccin Novavax.

Toute personne allergique à une substance active ou à n'importe quel ingrédient du vaccin Novavax/Nuvaxovid^{MC}, ou ayant fait une réaction allergique grave après l'administration de la première dose d'un vaccin contre la COVID-19 à sous-unité protéique, doit se faire évaluer par un allergologue avant de recevoir ce produit de vaccination. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir des renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie de produit du fabricant au www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html ou adressez-vous au vaccinateur ou au fournisseur de soins de santé de votre enfant.

Vous pouvez vous faire vacciner si vous avez des allergies non liées au vaccin, comme des allergies alimentaires, saisonnières, environnementales, ou aux piqûres d'insectes. Parlez à votre vaccinateur ou à votre fournisseur de soins de santé à propos de toutes vos allergies avant de vous faire vacciner.

Si vous avez contracté la COVID-19 (p. ex., confirmé par un test PCR ou un test antigénique rapide positif), on recommande que vous attendiez trois mois après votre infection avant de recevoir votre prochaine dose de vaccin. Mais, au minimum, il faut attendre jusqu'à la disparition des symptômes et à la fin de la période d'isolement recommandée.

Si vous avez déjà été infecté par la COVID-19 et que vous avez reçu un traitement aux anticorps monoclonaux (p. ex., Sotrovimab, Casirivimab ou Imdevimab), vous devriez consulter votre fournisseur de soins de santé au sujet du moment idéal pour recevoir une dose de vaccin contre la COVID-19.

Effets secondaires possibles du vaccin Novavax/Nuvaxovid^{MC}

En général, les effets secondaires sont semblables à ceux des autres vaccins, sont généralement légers ou modérés et ne durent pas longtemps. Ils comprennent de la douleur, des rougeurs et de l'enflure à l'endroit de l'injection, des frissons, de la fatigue, de la fièvre, des maux de tête, des douleurs musculaires et articulaires, des nausées et des vomissements. La prise de médicaments en vente libre comme

l'acétaminophène (p. ex., Tylenol^{MD}) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil^{MD}) peut être envisagée pour le soulagement de ces effets indésirables s'ils surviennent après la vaccination.

De rares cas de myocardite ou de péricardite (inflammations du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur respectivement) ont été signalés suivant une immunisation au moyen du vaccin Novavax/Nuvaxovid^{MC}. Les signes et symptômes de myocardite ou de péricardite peuvent comprendre l'essoufflement, la douleur à la poitrine ou le sentiment d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. Si vous manifestez n'importe lequel de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence le plus proche.

Des réactions allergiques graves peuvent aussi survenir après la vaccination. Dans l'éventualité peu probable de réaction allergique grave, il est important de demeurer dans la clinique de vaccination pendant 15 minutes après l'administration de tout type de vaccin. Les symptômes des réactions allergiques peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Elles peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation du registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de connaître les vaccins que vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau local de santé publique ou à un fournisseur de soins de santé.

Pour en savoir plus et pour obtenir la fiche d'immunisation de votre carte d'immunisation du Manitoba ou votre certificat de vaccination pancanadien, rendez-vous au : www.manitoba.ca/covid19/vaccine/immunizationrecord/residents.fr.html

Où puis-je trouver plus de renseignements?

Pour en savoir plus et obtenir votre fiche d'immunisation du Manitoba ou votre certificat de vaccination pancanadien, rendez-vous au www.manitoba.ca/covid19/vaccine.fr.html#certificates-and-records. Vous pouvez également téléphoner à Health Links – Info Santé à Winnipeg au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Province du Manitoba : manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html